



PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DE MONTESSON

EDITORIAL

25 Novembre 2002

Le CADEB s'est exprimé en Décembre 1999 sur le projet d'aménagement de la Boucle de Montesson dans un document qui a fait l'objet d'une large diffusion auprès des Elus et des Associations de notre Région.

Dans un esprit de concertation, nous avons au cours de ces trois dernières années, multiplié les rencontres avec les Elus tant au niveau local que départemental et régional.

Nous avons également développé des contacts avec les autres associations d'environnement en Ile de France pour parfaire nos connaissances et nous enrichir des expériences réalisées.

Notre but est de faire participer les habitants à la définition des options à prendre, afin d'aboutir à un développement harmonieux et durable de notre Région.

Nous constatons aujourd'hui que certaines de nos propositions rejoignent celles des Elus et ont été mises en œuvre, notamment :

- la mise en valeur de l'Etang de l'Epinoche à Montesson,
- la création de jardins familiaux à Sartrouville,
- la réalisation d'aménagements cyclables et de circulation douce dans la Boucle.

Néanmoins, sur certains points cruciaux et sensibles abordés dans notre projet, des convergences sont apparues et des résultats obtenus, mais la concertation doit se poursuivre, notamment sur:

- la lutte contre les nuisances olfactives
- les nuisances sonores.
- la gestion des déchets.
- l'urbanisation
- la circulation et les déplacements
- l'activité agricole
- l'intercommunalité

Nous souhaitons débattre à nouveau avec nos Elus sur ces points essentiels, afin d'aboutir dans l'intérêt de tous, à une maîtrise consensuelle de notre cadre de vie.

SOMMAIRE

- **LES DEPLACEMENTS : Transports collectifs et circulations douces** Page 3
- **LA CIRCULATION : Les infrastructures routières.** Page 4
- **L'URBANISATION** Page 6
- **L'AGRICULTURE EN ZONE PERIURBAINE** Page 6
- **LES BORDS DE SEINE** Page 7
- **LES JARDINS FAMILIAUX** Page 7
- **L'ETANG DE L' EPINOCHÉ** Page 7
- **NUISANCES OLFACTIVES** Page 8
- **NUISANCES AERIENNES** Page 9
- **LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS** Page 10
- **LES INFRASTRUCTURES HOSPITALIERES** Page 10
- **LE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS DE LA BOUCLE** Page 10
- **L'INTERCOMMUNALITE** Page 11
- **CONCLUSION : LE SCHEMA DE SECTEUR** Page 11

ANNEXES : liste des associations adhérentes au CADEB

liste des collectifs auxquels le CADEB est affilié

DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DES CIRCULATIONS DOUCES

Pour maîtriser la circulation automobile et améliorer la qualité de vie en Région parisienne, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) d'Ile de France préconise de développer l'usage des transports en commun et de favoriser les circulations douces.

Le CADEB partage cette approche qui de plus est tout à fait adaptée à la géographie quasi -insulaire de la Boucle de Montesson.

Concernant les transports en commun, le CADEB soutient les projets suivants :

L'amélioration des réseaux ferrés existants :

- RER vers Saint Germain en Laye, Poissy et Cergy ainsi que la Ligne SNCF Paris Saint-Lazare : mise en service de rames plus fiables et plus confortables, accessibles aux personnes à mobilité réduite, augmentation des fréquences, plus de sécurité pour les voyageurs.
- Réseau de bus: poursuite du renforcement du maillage, meilleure information des voyageurs, bus moins polluants et accessibles aux personnes à mobilité réduite, augmentation des fréquences et poursuite du service jusqu'à 0h30..

Des infrastructures nouvelles :

- Le prolongement de la ligne de tramway T2 (Issy les Moulineaux - la Défense) jusqu'à Bezons, le pont sur la Seine devant être aménagé ou élargi pour un partage équitable de la voirie entre le tramway lui-même, les véhicules automobiles, les piétons et les cyclistes.
- La tangentielle « Nord » de Sartrouville à Noisy le Sec, avec construction d'une gare sur le Plateau à Sartrouville et suppression des passages à niveau existants (les Richebourgs, l'Union).
- Une liaison directe par autocar ou trolleybus sur l'autoroute A 14 entre Montesson et La Défense, avec un accès exclusivement piétonnier à Montesson.

Concernant les circulations douces, le CADEB préconise :

Pour que notre environnement urbain et périurbain puisse « respirer », sans s'enliser dans une marée d'automobiles de plus en plus envahissante et agressive, il faut favoriser les transports collectifs et individuels de proximité.

Faciliter les liaisons entre les principaux pôles de vie (centre ville, gare, écoles, gymnase, commerces, marché...) constitue la priorité.

Les circulations douces doivent être favorisées pour que l'on retrouve l'envie et la possibilité de circuler en sécurité et en convivialité.

Cela passe par :

- Le développement de véritables zones 30, c'est à dire des zones où la circulation est apaisée grâce à l'aménagement de la voirie et à la limitation de la vitesse.
- Le développement des cheminements piétons
- Le développement des aménagements cyclables.

Que ce soit dans un but de promenade - loisir ou de déplacement de proximité, la bicyclette et la marche à pied représentent des moyens silencieux, économiques et non polluants de déplacement.

Il est également important de savoir que 50% des déplacements automobiles font moins de 3 km, distance idéale à parcourir sans effort à bicyclette.

Pour sécuriser les cyclistes de plus en plus vulnérables au sein d'une circulation automobile croissante, il est indispensable de créer des aménagements cyclables.

Ces aménagements doivent être étudiés avec soin, en collaboration avec les habitants et les associations de cyclistes.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Les infrastructures routières existantes :

Pour celles-ci, le CADEB est partisan d'une véritable spécialisation des voiries, avec des aménagements différenciés:

- les voies destinées à supporter le trafic de transit doivent faire l'objet d'aménagements spécifiques de nature à limiter la vitesse et accroître la sécurité, tels que ceux réalisés à Houilles (RD 308) ou en cours à Sartrouville (intersection RD 308-RD121).
- les voies communales sont destinées uniquement à la desserte des quartiers et doivent faire l'objet des aménagements prévus par le PDU pour interdire le transit dans les quartiers d'habitation et leur rendre ainsi leur tranquillité.

Les infrastructures nouvelles:

Le projet de déviation de la RD 121 figure dans le schéma directeur de la Boucle comme une priorité des élus. Il est destiné à revitaliser le centre ville de Sartrouville, limiter la circulation de transit dans le quartier de la Borde à Montesson et soulager le secteur scolaire du quartier La Plaine.

Le CADEB n'est pas opposé à ce projet, mais émet plusieurs conditions :

1. Un traitement en boulevard urbain (deux fois une voie).
2. une bonne intégration dans l'environnement, en concertation avec les riverains des quartiers concernés, à Sartrouville et Montesson.

3. Un tracé dans la Plaine qui devra présenter les caractéristiques suivantes :

- rejoindre au plus tôt à la RD 121 dans la plaine sans apporter un trafic supplémentaire préjudiciable à la qualité de vie des habitants de Montesson et de Carrières sur Seine
 - respecter au mieux les espaces agricoles.
 - intégrer la desserte du nouveau lotissement des Terres Blanches à Montesson, en phase de concertation .
4. pas de raccordement à l'A 14, qui générerait inévitablement un flux de véhicules supplémentaires, transformant une voie de contournement en bretelle d'accès à l'autoroute.

Non à tout échangeur dans la Plaine de Montesson

Nous avons dès 1999 alerté les élus locaux sur les risques de saturation de l'A 14 aux heures de pointe, et réaffirmé à plusieurs reprises lors de nos rencontres avec les élus notre opposition à toute réalisation d'échangeurs dans la Plaine de Montesson.

Nos prévisions aujourd'hui se confirment, car le tunnel d'accès à la Défense est souvent embouteillé matin et soir du fait de l'apport conséquent de l'A86. La nouvelle réglementation sur la sécurité dans les tunnels limite considérablement le flux de circulation.

Pour remédier à cette difficulté, les représentants de la SAPN gestionnaires de l'A 14 nous ont indiqué qu'ils envisageraient l'installation de feux tricolores de retenue, afin de rendre la circulation fluide dans le tunnel.

Par ailleurs, la SAPN ne semble plus favorable à la réalisation d'un échangeur dans la Plaine, qui provoquerait un afflux de véhicules supplémentaires, entraînant une saturation de la circulation à partir du péage.

Cette situation inciterait les automobilistes empruntant l'A 14 à sortir de l'autoroute par l'échangeur, s'ajoutant aux autres qui utiliseraient quotidiennement l'échangeur . Cela provoquerait un effet paralysant sur les voiries de la Boucle non adaptées à ce surcroît de circulation.

Cette question de l'échangeur sera à l'ordre du jour de nos prochaines rencontres avec les élus, afin d'aboutir à une solution consensuelle.

Non au demi échangeur à Carrières sur Seine (La Plaine sur l'eau)

Dans le Schéma de Secteur, figure un projet d'un Demi Echangeur à Carrières Sur Seine. Le CADEB s'y oppose totalement.

Un espace de 45ha au nom évocateur - La Plaine sur l'eau - est principalement réservé à l'activité agricole dans le Schéma de Secteur d'Ile de France. Cet espace est en péril car il existe un projet de demi échangeur avec l'Autoroute A14, en direction de la Province, avec des inconvénients majeurs :

- Afflux de voitures sur des voies inadaptées,
- Emprise importante de la Bretelle d'accès,
- Dégradation de l'environnement,
- Défiguration du Site (berceau des Impressionnistes)

Les Associations locales sont formellement opposées à la réalisation de cet aménagement et le CADEB les soutient dans leurs actions.

URBANISATION

Les espaces à urbaniser en bordure de la plaine à Montesson

Ces espaces sont de deux natures :

- Sur la frange Nord du parc, on disposera de terrains ouverts sur le parc, relativement abrités des nuisances et orientés vers le Sud. Ils représentent une opportunité intéressante pour créer des quartiers urbains nouveaux, de densité modérée, largement paysagers. Une urbanisation de qualité est impérative, il serait tout à fait regrettable d'y installer des lotissements banals et sans intérêt particulier.
- Sur la frange Sud, (donc de l'autre côté de l'A 14), les nuisances phoniques imposent d'installer, soit des activités (de préférence à usage de bureaux), soit des équipements intercommunaux. (piscine, patinoire, etc). Ces activités devront être continues pour servir de barrière phonique, tout en restant suffisamment perméables pour ne pas être isolées du centre ancien de Montesson.

Le traitement du parc

Il sera organisé à partir de l'axe historique. Celui-ci devrait dans l'idéal être matérialisé par une allée, des bassins ou des plans d'eau. Il devrait déboucher sur une entrée principale, elle-même composée sur le carrefour principal du Boulevard urbain.

Le parc lui-même devra conserver la mémoire des espaces agricoles: potager modèle et jardins familiaux, ferme, pépinières, centre de formation à l'horticulture, musée des instruments aratoires, etc.. pourraient y trouver leur place.

Les projets d'urbanisation à Carrières sur Seine :

Carrières subit actuellement une urbanisation galopante. Afin d'assurer un développement harmonieux de la ville, les associations œuvreront à la sauvegarde des espaces naturels existants conformément au schéma directeur de la boucle et demanderont de limiter les constructions d'habitations à la ZAC actuelle.

L'AGRICULTURE EN ZONE PERIURBAINE

L'agriculture est confrontée à des défis multiples, elle est devenue un nouvel enjeu de société.

Des communautés urbaines s'engagent dans des démarches partenariales avec le monde agricole, pour le maintien de l'entretien de l'espace nature, la modernisation des structures agricoles, ou la réduction de la précarité foncière.

Des agriculteurs s'efforcent de valoriser les sites en zone périurbaine.

Ils prennent des initiatives et mettent en place des circuits courts de produits fermiers, ou bien développent des activités de service.

Véritables laboratoires territoriaux sur le changement des rapports entre l'agriculture et la société, les espaces périurbains sont des lieux d'innovation et de développement des relations ville-campagne.

Au cours de ces dernières années, certaines communes de notre région se sont considérablement urbanisées, ce qui a provoqué la disparition d'une partie des espaces agricoles et réduit les zones vertes et arborées.

Il est urgent de stopper cette dérive et de promouvoir dans chaque commune de la Boucle la mise à l'étude d'une charte pour la protection de l'environnement.

Nous souhaitons la participation des agriculteurs, des élus et des habitants de chaque commune pour la mettre en place.

LES BORDS DE SEINE

Le CADEB a participé à plusieurs actions tendant à faire découvrir les bords de Seine aux habitants de la Boucle.

En relation avec son environnement le secteur de la Boucle pourrait être un poumon vert qui faciliterait la relation citadins et nature, créant ainsi un lien avec la Seine ; après réhabilitation et rétablissement d'une continuité, le chemin de halage serait consacré aux loisirs et à la détente.

Le devenir des bords de Seine, ce sont les circulations douces (piétons, cyclistes), éventuellement quand c'est nécessaire la desserte des quartiers, mais en aucune manière le transit. Le récent aménagement du quai Georges Sand à Montesson la Borde est un bon exemple à suivre.

JARDINS FAMILIAUX

Le CADEB préconise le développement de jardins familiaux qui pourraient trouver facilement leur place dans les espaces non urbanisés de la Boucle. Ils contribueraient à pérenniser la mémoire agricole, et à entretenir à peu de frais des espaces verts.

Ils pourraient satisfaire les besoins de contact avec la nature, le plaisir de cultiver, de consommer des produits alimentaires, et aussi contribuer à réduire le budget alimentation des familles.

La commune de Sartrouville a créé récemment des jardins familiaux qui rencontrent un vif succès. Chaque commune devrait s'inspirer de ces réalisations, car à ce jour, dans la Boucle de Montesson, l'offre est notoirement insuffisante par rapport à la demande.

L'ETANG DE L'EPINOCHÉ

De tout temps l'Etang de l'Epinoche était connu des pêcheurs, des promeneurs, mais aussi des chasseurs.

Le garenne y était (il y est toujours) bien représenté, les traces de leurs réunions nocturnes en témoignent. De nombreuses espèces d'oiseaux y restent à demeure, d'autres viennent pour nicher. Le renard n'est pas loin.

En 1997, la concession des Sablières arrivait à terme, une prorogation était possible mais soumise à Enquête Publique.

Après concertation avec Monsieur Jean-François Bel, Maire de Montesson, et avec le CORIF, le CADEB est intervenu énergiquement lors de l'Enquête Publique; nos arguments ont été pris en compte puisque la concession n'a pas été renouvelée. La Roselière a été protégée, promeneurs et pêcheurs trouvent là une nature qui retrouve enfin sa place. De plus la centrale à béton a été déménagée, donc de nombreux camions ne circulent plus sur nos voies, les vues depuis la terrasse de Saint Germain en Laye s'en trouvent considérablement améliorées. Nous avons là un magnifique outil pédagogique, nous travaillons à ce que le plus grand nombre en profite.

C'est une belle réussite à laquelle le CADEB a efficacement participé.

NUISANCES OLFACTIVES

Les odeurs de la plaine de Montesson sont d'origines diverses

- la plate-forme de compostage des déchets végétaux
- l'usine d'incinération
- le compost des champignonnières
- les engrais utilisés par les maraîchers

Au cours de l'hiver 2001-2002, de nombreux riverains de la plaine de Montesson se sont plaint d'odeurs pestilentielles.

Ces odeurs provenaient de l'épandage de compost en provenance de la société SEV, installée sur Montesson, traitant les déchets verts des communes environnantes et des paysagistes.

Cette installation est autorisée à fonctionner par arrêté préfectoral ; toutefois, lors de l'enquête d'utilité publique, les associations avaient alerté les pouvoirs publics sur le risque de nuisances olfactives pour les riverains dans une plaine périurbaine totalement enclavée au milieu d'habitations. Ces craintes se trouvent aujourd'hui vérifiées.

Le CADEB défend le tri sélectif, et est favorable à promouvoir ce genre d'installations, sous réserve d'un contrôle rigoureux des conditions d'exploitation, d'une bonne intégration dans un milieu péri-urbain, en concertation avec les agriculteurs et les riverains.

Le groupe de travail pour le suivi analytique et statistique des nuisances olfactives dans le secteur de la boucle de Montesson mis en place par la ville de Montesson est une amorce de concertation et de dialogue entre des riverains mécontents (une pétition a réuni 800 signatures), la Société SEV qui s'est engagée à corriger certains dysfonctionnements, les agriculteurs et les pouvoirs publics. ; une charte de « bonne conduite » est à l'étude pour fixer les obligations et les engagements réciproques de la SEV et des agriculteurs.

Les autres nuisances olfactives sont également à surveiller et à éliminer, notamment :

- l'usine d'incinération sur Carrières (SITRU): le CADEB siège à la CLIS (commission locale d'information et de surveillance)
- le compost des champignonnières : le CADEB soutient l'action des associations contre la champignonnière.
- les engrais utilisés par les maraîchers : ils ne doivent traiter que sous certaines conditions climatiques afin d'éviter toute pollution.

Le CADEB soutient l'action des associations pour faire respecter notre cadre de vie. et notre environnement qui nous tiennent à cœur.

NUISANCES AERIENNES

Le trafic et la gêne ont singulièrement augmenté depuis le 21 mars 2002, date de mise en service de nouveaux couloirs aériens.

Les chiffres donnés par la DGAC font état de :

- 305 avions par vent d'est
- 335 avions par vent d'ouest

Ces avions ne respectent pas les altitudes annoncées et les décollages et les atterrissages se font de jour comme de nuit. De plus, le retard apporté au retrait des avions les plus bruyants ne peut que contribuer à la détérioration de la situation sur le plan sonore et sanitaire.

Le CADEB participe régulièrement aux manifestations contre les nuisances aériennes et soutient les propositions de l'ADVOCNAR reproduites ci-dessous (site internet : <http://advocnar.free.fr>)

1- OUI au troisième aéroport à plus de 100 km de Paris.

Ce troisième aéroport existe déjà : c'est Vatry dans la Marne

2- OUI à l'arrêt des vols de nuit.

Le trafic de nuit a crû de 39 % depuis 1997. Avec 160 mouvements chaque nuit, la situation est intolérable ! L'ADVOCNAR réclame le couvre-feu à Roissy de 22h30 à 6h00!

3- OUI au transfert du fret à Vatry.

De plus, 70 % du fret atterrissant à Orly et à Roissy repartent en province par camions. Ce trafic n'a donc aucune justification en Ile-de-France au sein de sites très urbanisés.

4- OUI à la limitation du nombre de mouvements à Roissy.

La fréquence annuelle de 300.000 mouvements d'avions est la limite admissible du supportable.

5- OUI à la création d'une commission participative

Cette commission aura pour mission de veiller à l'application des quatre points précédents et de participer à la gestion de l'environnement

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Le CADEB s'oppose au bétonnage systématique des berges et préconise le recours aux techniques végétales chaque fois que cela est possible.

Le CADEB n'est pas favorable à ce que la Seine devienne un canal bétonné sans vie.

D'autre part, l'île de La Borde, surélevée illégalement sans que les pouvoirs publics n'interviennent efficacement pour faire cesser l'infraction, doit être remise à son niveau initial pour recréer l'espace d'étalement des eaux de la Seine en période de crue.

En revanche, dans les zones déjà urbanisées, le CADEB souhaite que la protection des habitants soit assurée par l'entretien et le confortement de la digue existante à Sartrouville et son prolongement à Montesson dans le quartier de la Borde.

LES INFRASTRUCTURES HOSPITALIERES

Pour une population de près de 180 000 habitants, il n'existe pas d'hôpital public dans la Boucle de Montesson. Les hôpitaux les plus proches sont ceux de Saint-Germain en Laye et de Poissy.

La fonction hospitalière de proximité était assurée jusqu'à présent par des cliniques privées, mais elles ferment leurs portes l'une après l'autre, la dernière en date étant celle de Sartrouville qui se transforme en maison de convalescence. Ainsi, une ville de plus de 50 000 habitants n'a plus ni service d'urgences, ni maternité ni plateau de chirurgie.

Le CADEB s'inquiète de cette situation et demande aux élus d'intervenir auprès de l'Agence Régionale Hospitalière afin de créer une structure hospitalière de qualité dans la Boucle de Montesson, répondant aux besoins de la population.

LE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS DE LA BOUCLE

Le SITRU de la Boucle de la Seine assure le traitement des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes situées dans deux départements de la région Ile de France :

- 10 communes pour le département des Yvelines (78)
- 1 commune pour le département des Hauts de Seine (92).

Dans notre projet d'aménagement de la Boucle de Montesson rédigé en 1999, nous émettions deux réserves concernant le recyclage des déchets.

- la première étant qu'aucune information ne parvenait ni aux habitants, ni aux associations de défense de l'environnement. Nous réclamions la création d'une CLIS (commission locale d'information et de surveillance) : aujourd'hui c'est acquis. Trois associations membres du CADEB représentant les communes de Houilles, Chatou et Carrières sur Seine sont invitées à participer au comité de suivi du contrat TERRES VIVES , au sein du SITRU.
- la deuxième réserve était que soit pris plus franchement le virage de la priorité au recyclage. C'est aujourd'hui en bonne voie d'être réalisé. Le rapport du comité de suivi du SITRU du 28 Janvier 2002 précise que 100 % de la population sera desservie par la collecte sélective Multi Matériaux à la fin de l'année 2002.

Lors de la réunion du comité de suivi du contrat TERRES VIVES du 28 Janvier 2002, Monsieur Alain GOURNAC, Président du SITRU, a proposé de transmettre les analyses des émissions dès la mise en route des installations de traitement des fumées actuellement en construction.

Les intervenants associatifs présents à cette réunion ont émis des remarques sur trois points au cours du débat :

- une augmentation de la capacité de l'usine d'incinération serait très mal vue.
- une démarche volontaire de réduction des déchets à la source pourrait s'inscrire dans un partenariat entre les Citoyens, les Entreprises et les Distributeurs.
- inquiétude à propos de la plate-forme de compostage de Montesson et des problèmes olfactifs qu'elle engendre dans la Plaine.

Au regard de ce dossier, nous sommes fermement convaincus que les échanges de point de vue entre les élus, les associations et les citoyens peuvent déboucher sur un consensus commun pour le bien de tous.

L'INTERCOMMUNALITE

Dépasser l'esprit de clocher, accepter le point de vue de l'autre pour construire ensemble un projet, mettre en commun les compétences et les moyens, tel est l'état d'esprit dans lequel travaillent les associations adhérentes au CADEB depuis de nombreuses années.

Compte tenu de cette expérience, il n'est pas étonnant que le CADEB soit favorable à l'intercommunalité. Encore faut-il que les structures intercommunales ne soient pas un obstacle supplémentaire à la démocratie de proximité, un échelon de plus qui ajoute à la complexité du processus des décisions publiques, dont les associations seraient exclues.

La position stratégique de la Plaine de Montesson est un enjeu considérable à ne pas manquer pour les communes qui font partie de cet espace. Ce doit être un élément de réflexion fort pour l'urbanisation de la Boucle.

Nos élus politiques ont toutes les cartes en main, leur conscience d'intérêt général est sollicitée pour traiter tous les problèmes d'infrastructures et d'aménagements.

CONCLUSION : LE SCHEMA DE SECTEUR

Les associations réunies au sein du CADEB n'ont pas la prétention d'avoir toutes les réponses à l'ensemble des questions qui concernent l'avenir de la Plaine et de la Boucle de Montesson.

Elles souhaitent toutefois que les élus, au moment où ils vont avoir à décider de l'avenir de notre cadre de vie à l'occasion de l'élaboration du schéma de secteur de la Plaine de Montesson, prennent le temps d'écouter les associations de défense de l'environnement et engagent la concertation qui ne peut qu'enrichir les projets.